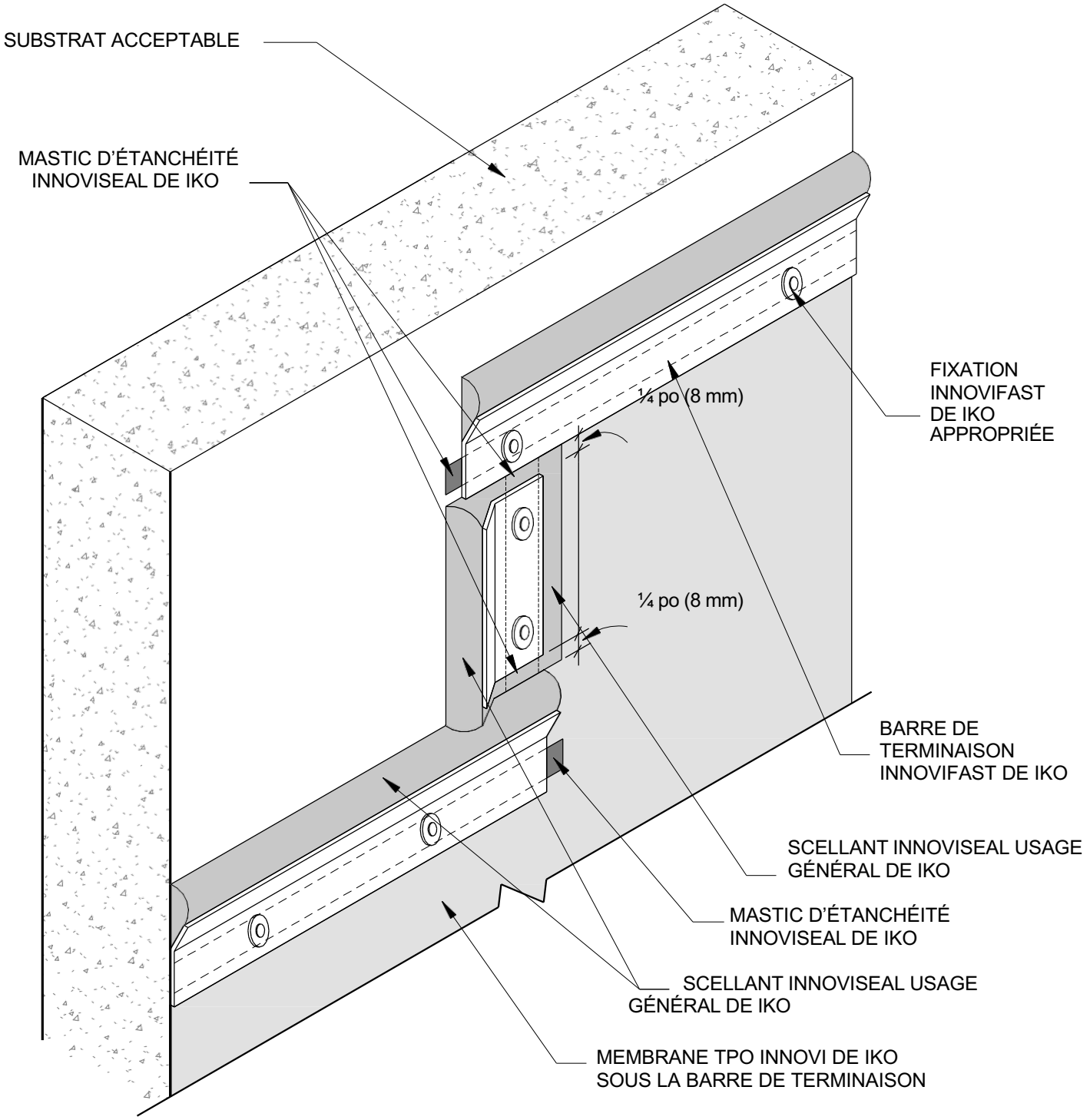


NOTES :

1. CONSULTER IKO.COM/COMM POUR OBTENIR LES INFORMATIONS D'INSTALLATION LES PLUS RÉCENTES.
2. TOUS LES TRAVAUX DE MENUISERIE OU DE FERBLANTERIE DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES NORMES LOCALES OU AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET. CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE EXAMINÉS ET APPROUVÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE LA CONCEPTION AGRÉÉ. IKO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS OU LES DOMMAGES CAUSÉS AU SYSTÈME DE TOITURE EN RAISON D'UNE INSTALLATION DÉFECTUEUSE.
3. LA BARRE DE TERMINAISON DOIT ÊTRE POSÉE À UNE DISTANCE MAXIMALE DE 1 po (25 mm) DE L'EXTRÉMITÉ DE CHAQUE SECTION.
4. TOUS LES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CALFEUTRAGE DOIVENT ÊTRE INSPECTÉS ET ENTRETENUS PÉRIODIQUEMENT PAR LE PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VIE DE LA TOITURE.
5. LA HAUTEUR MINIMALE DU SOLIN EST DE 8 po (203 mm) AU-DESSUS DE LA SURFACE DE LA TOITURE.

Titre : BARRE DE TERMINAISON AU CHANGEMENT DE NIVEAU	Numéro de détail : T-T-7
Date de pub. : 01/08/2025	Durée maximale de la garantie : 20 ans
Pas à l'échelle	

IKO COMMERCIALE® Spécifiez en toute Confiance.

INNOVI™ TPO